

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20241006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Pierre-le-Chastel, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 16/10/2024.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 59

Votants : 66 (dont 1 double voix et 6 pouvoirs)

Objet : Avenant N°2 à la Convention d'Entente LEADER PUY-DE-DOME

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 Puy-de-Dôme, une entente a été constituée entre les structures suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- La Communauté de Communes Plaine Limagne
- Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Son objectif est de :

- Définir le partenariat entre les 6 structures constitutives du GAL Puy-de-Dôme
- Préciser les conditions et modalités du partenariat
- Désigner le SMADC en tant que structure juridique porteuse du GAL et du service mutualisé.

Chaque année il convient de définir le budget du service mutualisé porté par le SMADC.

Pour 2025, le budget est établi sur la base du temps de travail suivant :

- Encadrement pilotage : 120 heures
- Chargé de mission : 744 heures (50 %, le second mi-temps sera consacré à l'animation du programme sur le territoire du SMADC)
- Gestionnaire : 1190,40 heures
- *Gestionnaire (porté par Agglo Pays d'Issoire) : 1 041,60 heures*

Il est à noter que même si le SMADC porte le service mutualisé entre les territoires du Puy-De-Dôme, il a été décidé de mobiliser du temps de gestionnaire au sein de la communauté d'agglomération API au bénéfice du service mutualisé.

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE
Reçu le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024

Enfin des dépenses externes sont budgétées pour 2025, elles restent à préciser en termes de nature, mais devrait concerner des actions de communication sur le programme.
Ainsi les dépenses et les recettes sont établies pour 2025 de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Missions	Nombre d'heures	Coût horaire forfaitaire	Dépenses	Frais de structure (20%)	Dépenses totales	Subvention leader	Reste à charge
SMADC	Encadrement pilotage	120,00	36,92	4 430,40	886,08	5 316,48	4 253,18	1 063,30
SMADC	Chargée de mission (50%)	744,00	36,92	27 468,48	5 493,70	32 962,18	26 369,74	6 592,44
SMADC	Gestionnaire 1 (80%)	1 190,40	36,92	43 949,57	8 789,91	52 739,48	42 191,59	10 547,90
API	Gestionnaire 2 (70 %)	1 041,60	36,92	38 455,87	7 691,17	46 147,05	36 917,64	9 229,41
SMADC	Dépenses externes					12 000,00	9 600,00	2 400,00
		3 096,00		114 304,32	22 860,86	149 165,18	119 332,15	29 833,04

Reste à charge SMADC : 20 603,63 €

Reste à charge API : 9 229,41 €

Répartition du reste à charge entre les membres de l'entente

Répartition du reste à charge	Nombre de communes	Clé de répartition	Montants répartis	Facturation par SMADC	Facturation par API
SMADC	99	22,10%	6 592,57		2 039,53
PNRVA	47	10,49%	3 129,81	2 161,54	968,26
PETRGC	69	15,40%	4 594,82	3 173,33	1 421,49
API	88	19,64%	5 860,06	4 047,14	
PNRLF	120	26,79%	7 990,99	5 518,83	2 472,16
CC Plaine Limagne	25	5,58%	1 664,79	1 149,76	515,03
	448	100,00%	29 833,04	16 050,59	7 416,49

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

APPROUVE : cette proposition d'avenant n°2 à la convention d'entente.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire



Le Président,

Boris SOUCHAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2024

A ST-PIERRE LE CHASTEL

Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20241030-DCS20241006-DE

Reçu le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bromont Lamothe	Anthony LEROY
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Cisternes la Forêt	Christophe FEUILLADE
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Aurélie LAFAY
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Goutelle	Ida GIRAUD
Landogne	Claude COLLANGE
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Annie GARRACHON
Lisseuil	André BROMONT
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Anne-Michèle DONNET
Prompsat	Hubert CHAPUT
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nelly CHEFDEVILLE
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Hilaire les Monges	Patrick ROCHETTE
Saint-Jacques d'Ambur	Dominique MONNEYRON
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Sulpice	Christian ERAGNE
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Servant	Sylvain DURIN
Tortebesse	Gilles BOULAY
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Voingt	Josias GARCIA
Youx	Olivier GLOWACKI
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT

	Pays de Saint-Eloy	Gérard VENEULT Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL
AR Prefecture		
063-256301375-20241030-DCS20241006-DE Reçu le 06/11/2024 Publié le 06/11/2024		CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX PRESENTS
	Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Georges-de-Mons Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Beauregard Vendon (excusés)
Bourg-Lastic (excusés)	Briffons (excusés- POUVOIR)
Bussièrès-près-Pionsat (excusée)	Buxières-sous-Montaigut
Charensat (excusée)	Châteauneuf les Bains (excusés)
Château-sur-Cher	Combrailles (excusé)
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusée)	La Celle d'Auvergne (excusé)
La Cellette (excusée)	La Crouzille
Lapeyrouse (excusée – POUVOIR)	Loubeyrat (excusé)
Manzat (excusés)	Marcillat (excusés)
Menat (excusées)	Messeix (excusé)
Miremont (excusé)	Montcel (excusée – POUVOIR)
Neuf-Eglise (excusée)	Pionsat (excusés)
Pouzol (excusée)	Prondines (excusés – POUVOIR)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Germain-près-Herment (excusé)
Saint-Hilaire-Près-Pionsat (excusé - POUVOIR)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner (excusée)	Saint-Maurice-près-Pionsat
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Priest-des-Champs (excusée)
Saint-Quintin-sur-Sioule (excusé)	Saint-Rémy-de-Blot (excusés)
Sauvagnat (excusé)	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet (excusé)
Tralaigues (excusées)	Vergheas (excusé)
Virlet (excusée)	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Julien PERRIN, excusé-**POUVOIR**
Monsieur Laurent DUMAS, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy les Mines (excusé)
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale, du Canton de St-Ours (excusée)